Compte-rendu de la réunion extraordinaire de conseil municipal du Mercredi 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

Etaient présents: Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Stéphane LOBEL, Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Amélie BEUGNET, Marie TETART, Grégory CUISINIER, Lysiane PREVOST, Johann LAUVAU, Nadine THERY

Etait excusé :

Ordre du jour:

- 1. Approbation du compte rendu du 25/10/2023
- 2. Délibération renouvellement contrat Sébastien REVEILLON
- 3. Motion AMF62 évaluation valeurs locatives locaux professionnels

Tel: 03 21 48 51 87

- 4. Appel aux dons de l'AMF62 inondations dans le Pas-de-Calais
- 5. Décision modificative du budget crédits insuffisants chapitre 65
- 6. Délibération heures complémentaires
- 7. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- 8. Avancement de grade Virginie Dhiu
- 9. Questions diverses:
 - Pot de départ Didier Duquesne

1. Approbation du compte rendu du 25/10/2023

Le compte rendu ayant été remis avec les convocations, Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant son contenu. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé.

2. Délibération renouvellement contrat Sébastien REVEILLON

Monsieur le Maire rappelle que Mr Réveillon a eu un premier contrat de 3 mois à mi-temps, le temps pour lui de poser son préavis auprès de son employeur et propose de renouveler celui-ci à temps plein à compter du 1^{er} février 2024. Après discussion, il est décidé de renouveler son contrat pour une durée de 6 mois renouvelable à raison de 35h par semaine à compter du 1^{er} février 2024.

3. Motion AMF62 - évaluation valeurs locatives locaux professionnels

Monsieur le Maire présente la demande de l'AMF62 et sa proposition de motion concernant les valeurs locatives des locaux professionnels. Ce projet présenté par la Direction Départementale des Finances Publiques prévoit une évolution des tarifs par secteur entrainant une pénalisation des petits commerces de centre-ville alors que les grandes surfaces commerciales verront, elles, leur imposition diminuer, ce qui est à l'encontre des objectifs de valorisation des circuits courts, de redynamisation des centres bourgs. De plus, cette évolution pourrait mettre en grande difficulté tant les commerces et entreprises soumis au paiement de la taxe foncière et de la CFE que les communes qui verraient, en cas de baisse, leurs ressources se tarir et compliquer encore un peu plus le maintien des équilibres budgétaires. A l'unanimité, la commune décide de soutenir les positions de l'AMF62 et des Présidents d'Intercommunalités du Pas-de-Calais qui demande à l'exécutif :

- Que cette révision soit effectuée dans une réelle concertation associant les élus locaux
- Qu'aucune augmentation d'impôt ne soit appliquée aux commerçants de centre-ville et centre-bourg
- Que chaque maire puisse avoir connaissance des simulations financières
- Qu'aucune modification fiscale impactant l'ensemble de leurs politiques d'attractivité et de soutien aux commerces ne soient décidées.

4. Appel aux dons de l'AMF62 - inondations dans le Pas-de-Calais

Monsieur le Maire présente l'appel aux dons de l'AMF62 en collaboration avec la Protection Civile du Pasde-Calais pour les communes sinistrées suite aux inondations et propose de participer à cet élan de solidarité. Après discussion, il est décidé de faire un don de 500€.

5. Décision modificative du budget - crédits insuffisants au chapitre 65

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits sont insuffisants au chapitre 65 pour pouvoir payer les indemnités des élus du mois de décembre et demande l'autorisation d'effectuer la décision modificative suivante :

- Article 65311 Indemnités de fonction (élus) : + 60€
- Article 615231 Entretien et réparation sur voiries : 60€

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification budgétaire.

6. Délibération heures complémentaires

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour autoriser le paiement des heures complémentaires au personnel qui peut être amené à en faire. A l'unanimité, la délibération est prise.

7. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a mis en place une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans la fonction publique. Si elle est, obligatoire, dans les versants hospitalier et de l'Etat, elle est facultative pour les agents de la fonction publique territoriale et laissée au choix des collectivités. Monsieur le Maire propose de la mettre en place pour les agents éligibles. A la majorité, avec 2 abstentions, le conseil municipal décide de mettre en place la prime de pouvoir d'achat qui devra être versée avant le 30 juin 2024 après avis du CST.

8. Avancement de grade Virginie Dhiu

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Dhiu a demandé la possibilité d'avancer de grade, soit au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe. Après discussion, il est décidé d'accepter sa demande.

9. Questions diverses

- Pot de départ Didier Duquesne : il est proposé de faire un cadeau commun des élus et du personnel communal. Pour les personnes qui souhaitent y participer, une enveloppe sera mise à disposition samedi matin en mairie.

La commune lui offrira un séjour. Nous avons demandé au comité des fêtes d'acheter la smartbox en ligne. Mr le Maire demande l'autorisation de rembourser au comité des fêtes l'achat de cette box qui s'élève à 358€. A l'unanimité, le conseil accepte.

- Mr Bodelet demande où en est le projet éolien ? Monsieur le Maire répond que le dossier est toujours en attente d'une réponse de l'Armée
- Mr le Maire ajoute que nous sommes en attente du dépôt du permis de construire pour les travaux de la salle des fêtes. Nous avons eu le retour de la Région pour la subvention sollicitée et nous l'avons obtenue pour 166 867.47€. Les travaux pourraient, peut-être, démarrer en mai.
- Terrain de foot : Mr le Maire informe que Mme Françoise Dambreville est d'accord pour nous laisser un passage de 2 mètres le long de son terrain pour nous permettre d'accéder de la voie des Croix au terrain de foot.

Mr le Maire a sollicité l'aide du CAUE pour un éventuel aménagement du terrain de foot. En attente d'en savoir plus.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 22h10.

Fait le 10 février 2024

Le secrétaire de séance Marie-Cécile COLLIER

Le Maire T. ROUCOU